

APPEL À CANDIDATURES

Mission d'exportation virtuelle sur le marché audiovisuel de la France
2021-12

Cet appel à candidatures auprès des membres de l'APEM est pour la participation à une mission d'exportation dans le but de développer le marché audiovisuel de la France.

À la fin janvier 2022 (dates précises à confirmer), l'APEM organisera pour ses membres deux discussions réunissant chacune 3 superviseurs musicaux venant nous parler de l'état du secteur.

Une semaine après les discussions, les participants sélectionnés par l'appel à candidatures auront droit à un breffage de Xavier Bill Collin, notre consultant basée en France, avant de participer à un événement de réseautage, où vous pourrez vous entretenir 10 minutes avec 6 superviseurs musicaux.

L'APEM espère recruter 8-10 membres professionnels prêts à l'export.

Pour soumettre votre candidature

Remplissez le formulaire en ligne et soumettez-le **au plus tard le 17 janvier 2022**. N'hésitez pas à communiquer avec l'APEM pour obtenir davantage de renseignements.

Conditions d'admissibilité

- L'entreprise qui soumet le projet doit être membre professionnel en règle de l'APEM.
- L'entreprise doit avoir une place d'affaires au Canada, son actionariat doit être majoritairement canadien et elle doit être sous contrôle canadien.

Critères d'évaluation

Objectifs recherchés et paramètres utilisés pour évaluer les candidatures :

- Qualité et quantité des œuvres représentées;
- Intérêt et motivation à exporter;
- Capacité à favoriser le développement des auteurs et/ou compositeurs et œuvres musicales francophones canadiennes.

Sélection des candidats

- Un comité de l'APEM sélectionnera les candidats.
- L'APEM s'attend à retenir les candidatures de 8 à 10 membres professionnels.

Date limite de dépôt et échéancier

- Les projets pourront être soumis jusqu'au 17 janvier 2022.
- Les réponses seront normalement rendues une semaine plus tard.
- Les activités et les rencontres B2B auront lieu à la fin janvier 2022 et au plus tard le 11 février 2022.

Partage d'informations avec l'APEM

L'APEM devra rendre des comptes à ses subventionnaires. Une fois la mission d'exportation réalisée, un compte-rendu écrit vous sera demandé afin d'évaluer les retombées. Les objectifs et paramètres identifiés plus haut dans la section *Critères d'évaluation* seront alors mobilisés. Il est attendu que certaines retombées pourront prendre plusieurs années avant de se manifester.